

TEMPS ET CIVILISATIONS

Cours 1

Diversité territoriale de l'ancienne France, longueur des distances et voyages du Roi sous l'Ancien Régime

Introduction : Importance de la taille du Royaume de France au début du 16^{ième} siècle = 460 000 km², ce qui en fait le royaume européen le plus vaste. De plus, c'est un royaume qui frappe de par sa cohérence géographique et politique. Cependant, une force en apparence. Il apparaît comme une construction, un assemblage disparate de communautés, de Provinces, de « pays », régis par des lois particulières (des « privilèges » au sens strict du terme, c'est à dire des « *privatae leges* » ou lois privées).

Pbmatique : *Quelle image le roi de France pouvait-il se faire de son royaume ?*

Plan : A / Importance relative de l'ancienne France ; B / Une longueur distance-temps des plus handicapante ; C/ Un système politique itinérant

A / Importance de l'immensité relative de l'ancienne France

1) Les dimensions du Royaume au début du 16^{ième} siècle

- cf. Carte extraite de l'ouvrage d'Henri LAPEYRE, *Les monarchies européennes au 16^{ième} siècle*, Nouvelle Clio, 1967. Doc. 1 du Dossier documentaire.

1.1 **Caractéristique du Royaume** = véritable enchevêtrement de frontières. L'idée le concept même, de « frontière » au sens actuel, c'est-à-dire une limite géométrique séparant deux territoires, n'existe pas. Cette situation s'explique par l'héritage féodal (héritage féodo-vassalique) et construction laborieuse du territoire « français » par guerres achats et mariages successifs

- Ex : Au Nord, la Flandre (cédée en 1526) et l'Artois sont Fiefs des Habsbourg mais ils sont sous suzeraineté des rois de France (en 1515, Empereur Charles d'Autriche prête hommage au roi de France François 1er !). Rem : France perd ses territoires lors du Traité Cambrai en 1529.
- Ex : A l'Est, si Toul, Metz et Verdun sont conquises en 1552 par le roi Henri II, elles restent théoriquement « Terres d'Empire ». Le Comté de Bourgogne ne fait pas partie de la France (Besançon est possession espagnole), mais le Duché de Bourgogne avec Dijon appartient au royaume de France.
- Ex : Sous le règne de Henri IV, le Béarn, bien que rattaché au royaume de France reste indépendant. Plus près de nous, lors du voyage de Charles IX à Narbonne, sa mère Catherine de Médicis se rend à Salses (c'est-à-dire en territoire espagnol) alors que Leucate est française.

1.2 Mieux vaut, selon le mot de Gaston ZELLER, dans son « *Histoire des Institutions françaises au 16^{ème} siècle* », parler de « **marche** » ou encore de « **frontière-zone** », c'est à dire de zone de transition où l'on passe d'une souveraineté à une autre. Ce flou n'est pas sans intérêt pour les populations, notamment au niveau fiscal (ainsi, les habitants de l'Est se rattachent soit à l'Empire, soit à la France lorsque viennent les percepteurs d'impôts !).

2) Existence de « Frontières intérieures »

2.1 Existence de nombreuses enclaves étrangères rend difficile l'administration du Royaume : Calais (anglaise jusqu'en 1558), le Comtat-Venaissin (territoire papal), la Principauté d'Orange appartient à la maison d'Orange-Nassau.

2.2 Existence de ce que l'on appelle le « Domaine royal » : territoire appartenant à la maison de France. Une zone très éclatée au sens territorial, mais qui confère de nombreux droits au roi :

- Droit d'aubaine : confiscation des terres des étrangers situées dans les limites du royaume.

- Droit de Régale : percevoir les bénéfices des évêchés vacants.

2.3 Les Fiefs :

- Les apanages : c'est-à-dire des terres données à des Princes du Sang (fils cadets ou gendre du roi). Retournent à la couronne en cas d'absence d'héritier mâle ou de mariage :
 - Ex : C'est le cas de la Maison de Valois. En 1494, Louis XII appartient à la branche de Valois-Orléans. Lorsqu'il devient roi, la même année, le Fief des Valois est incorporé au Domaine royal.
 - Ex : en 1515, son gendre François Ier (Valois-Angoulême) se marie avec la reine Claude. Le Fief est incorporé lui aussi.
- Les Fiefs de la maison de Bourbon : Ils constituent le plus gros danger pour la maison de France car ils sont immenses. Institutions calquées sur celles du royaume de France (capitale Moulins), disposent d'un Parlement. Bourbons mais surtout famille divisée en 3 branches (Montpensier, Vendôme et Condé) = sorte d'« Overmighty subject » selon les Historiens anglais (« sujet surpuissant »).
- Duché de Bretagne : possédé par le roi sous la forme d'« union personnelle » (c'est-à-dire personne royale) depuis mariage de rois Charles VIII, puis Louis XII avec Duchesse Anne de Bretagne. Incorporé au « Domaine royal en 1532 ».
- Autres fiefs plus petits : comté de Nevers (propriété des Gonzague-Mantoue°, vicomté de Turenne unie à la Principauté de Sedan (La Tour d'Auvergne), comtés de Foix et d'Armagnac,

En définitive, la France du XVIème siècle est marquée par l'enchevêtrement des frontières politiques : de nombreuses parties du Royaume ne sont pas vraiment contrôlées par le pouvoir royal. Ceci est d'autant plus vrai que les distances sont longues.

B / Une longueur distance-temps des plus handicapante

1) La lenteur des déplacements

1.1 Des itinéraires sommaires

- Il n'existe pas de cartes de France avant celles de Jean Jolivet et de Guillaume Postel en 1560 et 1570. De plus elles sont imprécises. En fait, mieux vaut utiliser les « Guides » qui proposent des itinéraires.
- Existence de « *Guide des Chemins de France* », rédigé par Charles Estienne, en 1553. Fils d'Henri Estienne, issu lui-même de famille de grands imprimeurs français Humanistes. Ce guide indique les distances, les lieux où l'on peut trouver gîte et repas, mais aussi les dangers à éviter et les lieux à voir = sorte de Guide du Routard !
- Ce guide permet de prendre conscience de difficultés rencontrées par administration royale pour contrôler le pays : il faut 2 jours pour faire le trajet Montpellier-Narbonne, 8 jours pour se rendre de Paris à Lyon et 15 pour un Paris-Marseille (c'est à dire autant que pour un trajet Paris-Constantinople !). Si l'on utilise la notion distance-temps de l'époque et qu'on la compare à celle de nos jours, on a une France qui s'étend jusqu'à l'Oural.

1.2 Le 1^{er} obstacle à l'affirmation du pouvoir royal est celui de la distance. Les diverses autonomies locales sont donc des nécessités.

2) Les voies de communications sont sommaires

2.1 Les routes

- Mal entretenues, mal dessinées, mal centralisées vers la capitale, les routes sont en fait des chemins mal empierrés, jalonnées de péages (ralentissements) et changeant souvent de tracé. Importance de la boue lors des pluies ou de la poussière. Brigands ou épidémies de Peste = villes fermées (pour la seule Principauté de Sedan, on dénombre 14 épidémies de

peste en 50 ans, de 1597 à 1647, soit une moyenne de une tous les 3 ans !).
Au voyageur qui part en voyage, on conseille de faire son testament.

- On voyage en litière, à cheval (50 km/jour) ou à pieds (Cf. dans son Journal, le Sire de Gouberville voyage à cheval, mais son domestique est à pieds) ; mais on utilise aussi le mulet en montagne, la charrette ou le carrosse qui fait son apparition au milieu du 16^{ième} siècle (mais ne possède pas d'avant-train mobile = difficulté pour tourner Cf. Assassinat de Henri IV est possible car il n'en avait pas, impossible de tourner correctement).

2.2 La voie d'eau

- Voyage à bord de « plattes », sorte de bateaux pontonnés, ou gabares sur la Garonne et la Dordogne tirées par bêtes de somme ou homme. Utilisation des barques.
- Mais problèmes nombreux liés aux crues d'hiver ou aux basses eaux l'été (étiage), à l'ensablement des méandres (Loire). Problèmes liés au raccordement entre bassins fluviaux (rupture de charge Cf. le canal de Briare reliant la Seine à la Loire ne sera ouvert qu'en 1642, Canal du Midi en 1681) ; problèmes liés enfin aux péages au passage des villes (27 sur le Rhône de Lyon en Arles), à la guerre ou tout simplement aux conditions climatiques qui limitent les déplacements.
- Produits transportés : bois (flottage), blé, vins, tissus, miroirs de Languedoc, pastel de Toulouse,

Devant immensité du royaume et handicap de la distance, le souci principal de la monarchie et de mettre en contact le « Centre » (c'est-à-dire le lieu où se trouve le Roi) et les « Périphéries » = le voyage royal apparaît comme une nécessité politique.

C/ Un système politique itinérant

1) La mobilité royale : un phénomène coutumier

1.1 L'exemple du voyage de Charles IX : Le voyage de Charles IX dure 27 mois (du 24 janvier 1564 à fin mai 1566). Ce n'est pas une exception. Ainsi de 1560 à 1575, le roi voyage plusieurs fois tous les ans : année la – mobile = 1568 avec 11 déplacements contre 57 en 1565. Cette ampleur est la preuve que le voyage est effectué à des fins politiques. Rem : Ce n'est même pas un phénomène exceptionnel : la cour des Valois reste nomade. tant sous François Ier que sous Henri II : toutes les deux semaines environ, elle changeait de séjour.

1.2 Les axes de déplacements coïncident généralement avec localisation des résidences royales (Fontainebleau, St-Germain-en-Laye), châteaux de la Loire, ou l'axe champenois (zone frontière). Généralement, L'ouest et le Sud sont délaissés (sauf François Ier en 1538) ou encore Charles IX (mais les zones de montagnes sont oubliées cf. carte)

1.3 Les modalités du déplacement politique :

- 15 000 chevaux et autant de personnes. On se déplace en litière, carrosse, à pieds, pour le voyage de Charles IX (du 24 janvier 1564 à fin mai 1566).
- Déplacement de « Maisons des Grands », c'est-à-dire leurs domestiques, ainsi que leurs gentilshommes ; mais aussi de la « Maison du Roi » (4 000 personnes pour Charles IX, auxquelles il faut ajouter 400 et 900 pour ses frères Henri et François, ainsi que celle de sa mère) auxquelles on ajoute l'escorte militaire.
- Les meubles, les tapisseries, la vaisselle, les archives royales. Importance de la logistique déployée pour transporter les bagages : pour la rencontre entre François Ier et Clément VII à Marseille, en 1533, il fallut déboursier 4623 livres pour déplacer les meubles, la vaisselle et les tapisseries de la cour (minimum vital, 25 livres par an) ; pourtant il ne faut pas trop insister sur ces dépenses somptuaires : entre 1516 et 1546, les dépenses de la maison du roi n'ont augmenté que de 30%.
- Le passage de la cour provoque une pénurie générale de pain, de fourrage et de boisson : en août 1540, tous les puits étaient à sec autour du Havre et les

réerves de cidre épuisées. Les grands eux-mêmes, Lautrec, Guise, Orléans tombèrent malades.

- Un inconfort important : intempéries nombreuses (30 décembre 1565, C. IX entre à Montpellier sous les trombes d'eau, 10 jours de neige à Carcassonne, à Bayonne les soldats meurent sous l'effet de la chaleur !

2) Le but politique du voyage royal

2.1 La reprise en mains du Royaume : très net pour celui de Charles IX, après guerre civile de 1564. Roi continue de gouverner et tient Conseil Etroit ou des Affaires le matin et Conseil privé (+ large) l'après-midi. Tendance à la personnalisation du pouvoir. Importance de l'information (cf. Catherine de Médicis lutte pour être la première à recevoir les dépêches des périphéries et s'oppose aux Guises qui ouvrent les lettres !).

2.2 La reprise en main des Parlements : Rébellion du Parlement d'Aix qui refuse d'enregistrer l'Edit d'Amboise (fin des Guerres de Religion) = dissolution par le Roi ! Série de 4 lits de justice (Rouen, Dijon, Toulouse, Bordeaux). Rem : Lit de Justice = séance solennelle où toutes les chambres du Parlement sont rassemblées sous la présidence du Roi. Le roi utilise le lit de justice pour faire enregistrer une loi qu'un Parlement a refusé d'enregistrer.

2.3 La reprise en main des villes : Indépendance des villes (ex : Montpellier) à l'égard du pouvoir royal pendant 1^{ère} guerre de religion. Le voyage = un moyen de s'attacher fidélité de quelques grands personnages influents.

2.4 Reprise en main de la Noblesse : établissement de liens personnels avec le roi. Chaque noble se sent lié affectueusement avec lui. Rem : « Voir » le Roi = exceptionnel ; « *Etre reconnu* » de lui l'est tout autant. Cf. Récompense en octroyant l'Ordre de Saint-Michel aux nobles dont le Roi veut s'attacher la fidélité.

2.5 Tout simplement « tenir le royaume » : Au XVI^{ème} siècle, le roi doit se montrer pour affirmer son pouvoir et distribuer les privilèges en raison du faible nombre de serviteurs de l'Etat (5000 officiers environ en 1515, un pour 3000 habitants).

Par ces fêtes et ces libéralités, le Roi montre à tous que cela vaut la peine de le servir !

Conclusion : Idée d'une monarchie absolue contrôlant le royaume dès le 16^{ième} siècle est impossible à formuler compte-tenu de la fragmentation du royaume et de la longueur distance-temps des plus handicapantes. Cette situation rend nécessaire l'itinérance de la monarchie, preuve s'il en est, de la difficulté du Roi à asseoir son autorité absolue.